

Assurance objets

Informations sur le produit

Informations sur le produit

Description

Qu'il s'agisse de votre téléphone portable, tablette, canapé, appareil photo, drone ou équipement de golf ou tout autre objet qui vous tient à cœur, l'assurance objets de la Bâloise vous offre une couverture optimale. Ces objets du quotidien sont exposés à de nombreux risques qui ne sont couverts que partiellement par l'assurance mobilier de ménage. De petites mésaventures sont vite arrivées, que ce soit votre téléphone portable qui tombe dans les toilettes ou un verre de vin renversé sur votre fauteuil préféré. L'assurance objets de la Bâloise peut aussi couvrir le vol d'un instrument de musique de valeur ou la perte de vos lunettes. En cas de garantie, votre objet peut être assuré pendant et après une garantie légale ou contractuelle. De plus, vous pouvez assurer les dommages que vous causez avec votre objet à un tiers.

En cas de détérioration, vol, perte, garantie et responsabilité civile, votre couverture d'assurance prend effet à la date indiquée dans le contrat d'assurance et prend fin sans résiliation à la date mentionnée dans le contrat d'assurance.

Avantages

→ Conclusion simple

Vous pouvez assurer vos objets à tout moment à l'aide de la reconnaissance photo. Il suffit de fournir une photo de l'objet et d'indiquer la somme assurée, les modules et les durées souhaités ainsi que vos coordonnées. Le paiement se fait par carte de crédit, PayPal ou par facture.

→ Aide rapide

Vous pouvez déclarer une détérioration, une destruction, une perte, un vol voire un cas de garantie de vos objets très simplement 24h/24 par téléphone ou en ligne. En présence d'un justificatif (facture, quittance d'achat, estimation), nous veillons à ce que le sinistre soit traité immédiatement.

→ Contrat transparent

L'assurance objets est conclue pour une durée fixe et n'est pas prolongée automatiquement. Ainsi, vous pouvez fixer vous-même la durée du contrat. De plus, le contrat comprend la photo de votre objet et vous pouvez ajouter le justificatif en utilisant l'option de téléchargement de photo.

→ Protection complète

Qu'il s'agisse d'une détérioration, d'une destruction, d'une perte ou d'un vol, l'assurance objets comble les lacunes de la garantie légale que vous pouvez coassurer en complément pendant la durée d'une garantie légale ainsi qu'en intégralité après l'expiration de la garantie légale.

Étendue des prestations selon le module et l'objet

- **Détérioration:** votre nouveau drone percute un arbre lors d'une manœuvre spectaculaire.
- **Vol:** votre vélo électrique est volé alors que vous faites vos courses au centre-ville.
- **Perte:** vous ne retrouvez plus vos écouteurs après avoir pris le train.
- **Garantie pendant la durée d'une garantie légale ou contractuelle:** après un cas de garantie, votre télévision doit être réinstallée. Nous prenons en charge les frais d'installation.
- **Garantie après l'expiration d'une garantie légale ou contractuelle:** vous découvrez un défaut de fabrication sur votre robot ménager.
- **Responsabilité civile:** votre drone endommage la façade de la maison de votre voisin. L'assurance est valable subsidiairement en complément à l'assurance responsabilité civile existante.

Franchise

Une franchise est prélevée en cas de sinistre.

Notification en cas de sinistre

La Bâloise Assurance SA doit être immédiatement informée en appelant le 00800 24 800 800 ou par e-mail à l'adresse sinistres@baloise.ch.

Bâloise Assurance SA

Aeschengraben 21, case postale

CH-4002 Basel

Service clientèle 00800 24 800 800

serviceclientele@baloise.ch

www.baloise.ch